

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 25/06

AFR 25/003/2006 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ÉTHIOPIE **42 personnes arrêtées au cours de processions religieuses de l'Église orthodoxe d'Éthiopie**

Personnes tuées :

Lealem Bogale (f)

ainsi que deux autres personnes dont Amnesty International ignore l'identité

Londres, le 3 février 2006

Quarante-deux personnes ont été arrêtées au cours de processions religieuses organisées par l'Église orthodoxe d'Éthiopie à Addis-Abeba, la capitale. Selon les informations recueillies, elles sont actuellement détenues au secret et Amnesty International craint qu'elles ne soient torturées ou victimes d'autres formes de mauvais traitements.

Le 19 janvier, plusieurs milliers de membres de l'Église orthodoxe d'Éthiopie, la religion qui compte le plus de fidèles dans le pays, défilaient en chantant à travers le centre d'Addis-Abeba à l'occasion de la fête religieuse de *Timket* (Épiphanie), lorsque des policiers ont interrompu la procession. Certaines personnes qui se trouvaient dans le cortège ont alors réclamé en criant la libération de dirigeants politiques de l'opposition inculpés de trahison et d'autres infractions. D'après certaines sources, les policiers ont tiré à balles réelles sur des personnes qu'ils soupçonnaient de manifester leur soutien à la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD) : deux personnes auraient été tuées et plusieurs autres blessées. Le lendemain, des policiers auraient à nouveau ouvert le feu sur un autre cortège qui célébrait *Timket* à Addis-Abeba, blessant plus de 20 personnes. L'une d'entre elles, Lealem Bogale, serait décédée plus tard à l'hôpital.

La police a déclaré que 42 personnes avaient été arrêtées lors de ces événements, mais n'a pas précisé leur identité ni les raisons de leur interpellation. Bien que leur lieu de détention soit encore inconnu, Amnesty International pense qu'elles sont détenues au secret. Il semblerait qu'elles n'aient pas encore été traduites devant une autorité judiciaire. Or, aux termes de la législation éthiopienne, tout prévenu doit être déféré à la justice dans les quarante-huit heures qui suivent son arrestation.

Par la suite, la police a affirmé que les personnes décédées avaient été tuées dans un mouvement de panique provoqué par des jets de pierre au sein du cortège. Cependant, on ignore si elle faisait référence aux violences qui ont eu lieu le 19 ou le 20 janvier. Elle a ajouté que 14 policiers avaient été blessés par des jets de pierres et par l'explosion d'une bombe, bien que l'on ignore où et quand cette explosion a eu lieu.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces derniers mois, des manifestations ont été organisées dans plusieurs villes d'Éthiopie en signe de protestation contre l'arrestation de dirigeants de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti de l'opposition, et contre des fraudes électorales auxquelles se serait livré le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), le parti au pouvoir, pendant les élections de mai 2005. Les participants demandaient la libération de plusieurs responsables de la CUD, journalistes et défenseurs des droits humains, considérés par Amnesty International comme des prisonniers d'opinion, qui ont été arrêtés en novembre 2005 après que le parti de l'opposition eut appelé la population à manifester pacifiquement. Le 21 décembre, ils ont été inculpés de diverses infractions, notamment de trahison et de génocide (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005 et ses mises à jour, AFR 25/018/2005 du 10 novembre 2005 et AFR 25/020/2005 du 6 décembre 2005).

Depuis le 2 janvier 2006, des élèves de plusieurs écoles d'Addis-Abeba organisent des rassemblements et boycottent des cours et des examens pour protester contre l'arrestation de dirigeants de la CUD et contre les résultats contestés des élections. D'après certaines sources, des policiers ont frappé des manifestants, y compris des mineurs, et tiré à balles réelles dans certains cas. Au

cours de certaines manifestations, des dégradations de biens et de véhicules ont été occasionnées et des agents de police ont été agressés. Ces événements font suite à d'autres manifestations organisées en décembre 2005 dans des établissements scolaires et universitaires de la région amhara. Des milliers de jeunes scolarisés avaient été arrêtés. Certains ont été libérés, mais Amnesty International pense que plusieurs centaines d'entre eux sont encore détenus au secret, sans avoir été inculpés, dans des lieux qui n'ont pas été révélés, et craint qu'ils ne soient victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Par ailleurs, depuis novembre 2005, plusieurs milliers de manifestants étudiants oromo ont été arrêtés et certains ont été abattus au cours d'une autre vague d'arrestations arbitraires par des policiers armés. Ces étudiants protestaient contre l'arrestation de membres de l'ethnie oromo et contre d'autres problèmes politiques touchant les Oromo (voir l'AU 22/06, AFR 25/002/2006 du 30 janvier 2006). Le 1^{er} février, le Premier ministre a contesté la réalité des faits rapportés par Amnesty International, tandis que le ministre de l'Information a déclaré que ces affirmations n'étaient « *pas crédibles* » et relevaient de la « *désinformation* ». Selon ce dernier, 86 étudiants ont été arrêtés dans la région d'Oromia et accusés d'avoir jeté des bombes, dégradé des biens dans des établissements scolaires et universitaires, et interrompu des cours. Cependant, Amnesty International continue de recevoir des informations selon lesquelles de nombreuses personnes sont toujours détenues sans inculpation à la suite des manifestations qui ont eu lieu dans la région d'Oromia. L'organisation enquête toujours sur ces allégations.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment la libération des 42 personnes arrêtées au cours de processions organisées par l'Église orthodoxe d'Éthiopie les 19 et 20 janvier à Addis-Abeba, à moins qu'elles ne soient déférées sans délai à la justice, conformément aux dispositions du droit éthiopien, et qu'elles ne soient inculpées et jugées dans le cadre d'un procès équitable dans un délai raisonnable, en accord avec les normes d'équité universellement reconnues ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que ces prisonniers ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- sollicitez l'ouverture d'une enquête exhaustive et impartiale sur les coups de feu qu'auraient tirés des policiers au cours de processions religieuses organisées à Addis-Abeba à l'occasion de la fête de *Timket* les 19 et 20 janvier, afin de déterminer si la police a recouru à la force de manière excessive, en violation des normes internationales ;
- demandez instamment la libération de tous les étudiants arrêtés au cours de manifestations en décembre et en janvier à Addis-Abeba et dans la région amhara, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugés dans les meilleurs délais dans le cadre d'un procès équitable.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11 552020 / 552030

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito
Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11 517775 / 520874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Ministry of Federal Affairs
PO Box 5068
Addis Ababa
Éthiopie

Président de la Cour suprême :

Mr Kemal Bedri
Federal Supreme Court
P O Box 6166
Addis Ababa, Éthiopie
Fax : +251 1 550278

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*